



## Quelles politiques publiques pour maintenir et/ou développer les systèmes de polyculture élevage ?

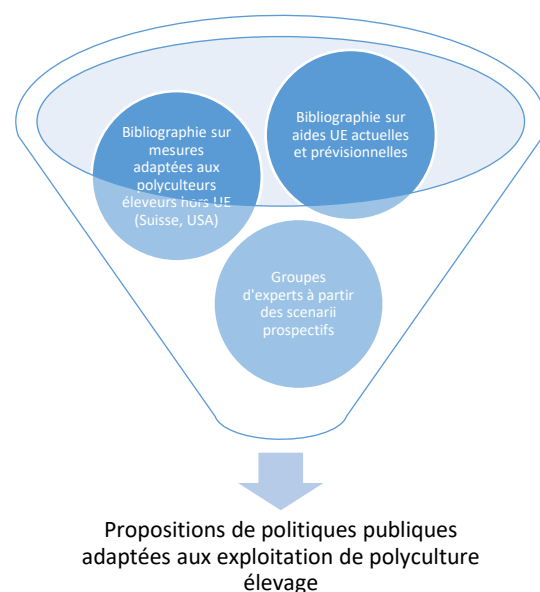
### Cadre :

Les systèmes de polyculture élevage (PCE) diminuent en effectifs dans certaines zones, alors qu'ils pourraient s'insérer parfaitement dans une démarche agro-écologique s'ils valorisaient davantage les synergies entre animaux et végétaux. Ce projet RedSpyce ambitionne de mieux caractériser le couplage entre ateliers animaux et végétaux. Il se base sur des données de réseaux d'élevage de plusieurs partenaires et des enquêtes d'agriculteurs approfondies par des focus-group, pour identifier et valoriser des pratiques de couplages adaptées aux contraintes pédoclimatiques diverses de 4 régions françaises (Grand-Est, Normandie, Occitanie et Pays de Loire). Il s'agit d'en faire une force objectivée pour accroître les performances et la durabilité (y.c. en termes de travail) des fermes. Ces travaux sont complétés par une analyse des causes de la baisse de la PCE et un travail prospectif pour en discuter sa résilience, son efficacité et sa durabilité à l'horizon 2030. Des préconisations pour les politiques publiques sont rédigées, avec un éclairage issu tant des acteurs économiques que des agriculteurs. Enfin, une séquence dédiée au transfert et une banque de ressources pour une formation à la PCE pour le conseil et l'enseignement est en cours et comblera un vide dans la pléthore de références découplées entre productions animales ou végétales.

### Méthodologie :

Au-delà des mesures actuelles en France (cf. figure 1), les travaux réalisés lors de programme de R&D européens (cf. résultats du projet Cantogether) et les mesures de soutien existantes hors UE (Suisse et USA) ont été analysées afin d'évaluer leur pertinence et faisabilité dans le cadre des futures politiques publiques (PAC post 2020...). Elles ont permis d'alimenter les réflexions lors des troisièmes groupes d'experts régionaux (Grand Est, Normandie, Occitanie, Pays de Loire) afin de proposer des pistes de réflexion<sup>1</sup>.

Figure 1 : Démarche de co-construction des propositions pour des futures politiques publiques adaptées aux exploitations de polyculture élevage.

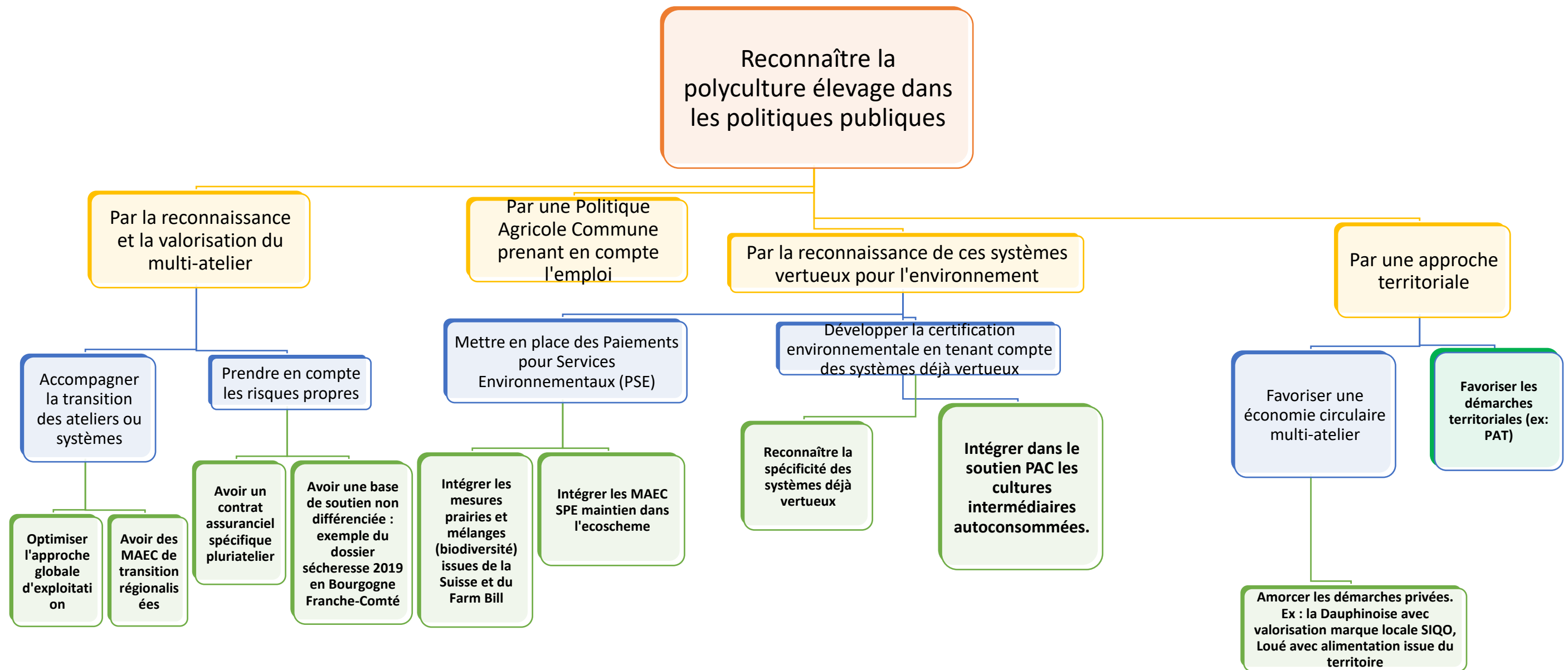


### Résultat

Les politiques publiques peuvent favoriser la polyculture élevage, système au cœur de la démarche agroécologique (cf. résultats de Cantogether), à condition de mettre en place des mesures adaptées à ces pluri-ateliers telles qu'un dispositif assurantiel ad hoc, le développement de soutiens existants par ailleurs (Suisse, USA), l'intégration des MAEC maintien SPE<sup>1</sup> dans le futur ecoschème<sup>2</sup>, le maintien des prairies et pâturages permanents et l'accompagnement des démarches territoriales d'accompagnement de démarches d'intégration culture-élevage à l'échelle d'une exploitation mixte multi-ateliers ou entre exploitations spécialisées culture et élevage à l'échelle du territoire. (cf. figure 2 ci-après).

<sup>1</sup> Cf. fiches XXXX mettre le titre des fiches de Nelly et le lien @

Figure 2 : Rôle des politiques publiques dans l'accompagnement des systèmes de polyculture élevage



1. MAEC SPE : Mesures Agroenvironnementales et climatique Système Polyculture Elevage

2. Ecoscheme : proposition de la Commission pour le développement de mesures vertueuses pour l'environnement dans le cadre de la prochaine PAC

## Les perspectives

La polyculture élevage est un système bien en lien avec les évolutions actuelles concernant l'agroécologie (mixité de production d'élevage et de cultures, autonomie alimentaire, bouclage des cycles), la demande sociétale d'alimentation territorialisée.

La Commission Européenne a présenté le 1<sup>er</sup> juin 2018 sa proposition de nouveau règlement pour la Politique Agricole (PAC) que ce soit via des paiements directs et/ou via des soutiens dans le cadre du développement rural. Elle propose une large subsidiarité aux Etats-Membres par le biais de l'établissement d'un plan stratégique national global qui regrouperait les choix nationaux pour la future PAC à partir du cadre européen et serait signé entre la Commission et chaque Etat-Membre.

Les propositions qui pourraient concerner la Polyculture élevage selon la lecture actuelle seraient :

- 1) Evolution vers une obligation de résultats suite à la signature, entre chaque Etat-Membre et la Commission, d'un contrat le Plan Stratégique National rédigé suite à une analyse Atout-Faiblesse-Opportunité-Menace et portant sur l'ensemble de la PAC (paiements directs, développement rural, Organisation Commune de Marché (viticulture, Fruits et légumes, olives...)). >>> *La PCE devra être traitée à part entière au même titre que les filières animales et végétales.*
- 2) Une volonté forte de favoriser le renouvellement des générations. Chaque Etat-Membre devra indiquer comment il l'envisage lors de la rédaction de son Plan Stratégique National.  
>>> *Comment encourager l'installation des jeunes et rendre attractive la PCE ?*
- 3) Pour établir les plafonnements (et les paiements) liés aux paiements directs (paiement de base, redistributif, aides couplées), l'emploi serait pris en compte tout comme le fait de ne soutenir que les agriculteurs actifs dont la définition devrait être établie par les Etats-Membres. >>> *Les besoins en terme notamment d'emploi pour la PCE devront être examinés.*
- 4) La possibilité d'avoir jusqu'à 3% de l'enveloppe de ces dits paiements pour mettre en place des interventions sectorielles (structuration de filières). >>> *Même si cela ne concernera pas toutes les exploitations de PCE, certaines pourraient en bénéficier sur un atelier si ce dernier peut élarger à ces interventions sectorielles (concentration offre, Signes de qualité, promotion...);*
- 5) L'obligation pour l'Etat de proposer un « ecoscheme » ou écoprogramme qui établit une liste de pratiques bénéfiques pour le climat et l'environnement qui seront payées soit sous forme d'un surplus sur le paiement de base, soit sous forme d'une indemnisation couvrant les coûts supplémentaires supportés par l'agriculteur et les pertes de revenu. Cet écoprogramme sera différent des mesures agro-environnementales et devra être mieux disant que la conditionnalité. >>> *Est-ce que les approches de type des MAEC systèmes « maintien » seraient envisageables ou pas dans ce volet ?*

Par contre, au vu de leur mixité, un des plus grands dangers pour ces systèmes, est la mise en place d'une approche du soutien à l'atelier qui ne leur pas favorable (rappel : discours de Cournon sur le soutien à l'élevage et à la polyculture élevage et ne s'est pas traduit dans les faits pour la polyculture élevage).

Gageons que dans le cadre de la mise en œuvre de la future PAC, des actions adaptées à ces exploitations PCE puissent être appliquées que ce soit au niveau assuranciel afin qu'elles puissent être à pied d'égalité avec les spécialisées en terme de coût-bénéfice, mais aussi au niveau des choix de répartition des différents soutiens au sein des paiements directs (dont « ecoscheme ») mais aussi du développement rural (zones à contraintes naturelles et spécifiques – ex-ICHN, des MAEC et de l'agriculture biologique).

*Rédaction* : Les membres du groupe de Travail 2-3 du CasDAR REDSPYCE soit Myriam GASPARD (CRA Occitanie) avec la collaboration de Yannick CAREL (Arvalis Institut du Végétal), Catherine EXPERTON (ITAB), David FALAISE (FRCIVAM Pays de Loire), Gilles MARTEL (INRA), Pierre MISCHLER (IDELE), Christophe PERROT (IDELE), Sonia RAMONTEU (ACTA).

*Pour en savoir plus* : Suisse : <http://www.bff-spb.ch/>;

*Farm Bill* : <https://www.nrcs.usda.gov/wps/portal/nrcs/detailfull/national/programs/financial/csp/?cid=nrcseprd1297344>